



Mes enfants ont ils droit a quelquechose

Par **bleuet48**, le **05/01/2009** à **23:17**

Mon mari et moi avions acheté en communauté un appartement , par la suite nous avons divorcé et il a voulu garder l'appartement.
Nous avons eu 2 filles, lui s'est remarié et a eu un enfant avec sa seconde femme et il a reconnu un enfant que cette femme avait à son nom.
Aujourd'hui il revends cet appartement avec une plus value d'environ 60000 €
Ma question est la suivante, est ce que mes 2 filles issues du premier mariage peuvent bénéficier de quelquechose sur la vente de cet appartement ???
MERCI POUR VOTRE REPONSE
QUI EST TRES IMPORTANTE POUR MOI

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **23:34**

Moi je dirais non, pour vos filles comme pour les deux autres et si c'était moi, l'argent serait bloqué jusqu'à leur majorité.
Vous ne précisez pas quel âge elles ont.

Par **Marion2**, le **05/01/2009** à **23:36**

Bonsoir,
Puisque votre ex-mari a gardé l'appartement, avez-vous perçu au moment du divorce votre part ? L'appartement a t'il été mis simplement au nom de votre ex-mari ?
Si c'est le cas, ni vous, ni vos filles ne pouvez prétendre à quoi que ce soit si votre ex mari revend cet appartement.
Cordialement